REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250916-2025_10_06-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

16 SEPTEMBRE 2025

N° 2025-10-06

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS, premier vice-président.

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 12

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 16
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 25

Quorum atteint

Délégué·es présents·es

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)
Claude AURIAS

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)
Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)
Pierre COMBES, Corinne MOULIN

8 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :

Vincent JACQUEMART à Fabienne BARBANSON, Jean-Jacques MONPEYSSEN à Pascale ROCHAS, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Michel ROLLAND à Gilles CREMILLIEUX, Frédéric ROUX à Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY à Sébastien BERNARD.

Délégué·es excusé·es : Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Patricia PICARD, Kévin QUEYREL, Gérard TENOUX, Danielle TOUCHE.

****

Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250916-2025_10_06-

Objet : Engagement dans le projet OLIVAR - Valorisation locale des grignons d'OLIVe dans l'Alimentation des petits Ruminants

Rapport sans incidence financière

Rapport :

Le premier vice-président expose,

FiBL France a sollicité le syndicat mixte du Parc pour engager un projet expérimental relatif à la valorisation locale des grignons d'olive dans l'alimentation des petits ruminants qui se déploierait en Drôme et en Ardèche. Il s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et d'autonomie alimentaire face aux défis climatiques. Les résultats visent à poser les bases d'une stratégie de valorisation locale, durable et reproductible dans d'autres territoires oléicoles. FiBL est un institut de recherche sur l'agriculture biologique qui appartient à un groupe d'organisations internationales (FiBL France, Suisse et Allemagne) de la société civile ou des entreprises reconnues d'utilité publique, indépendantes des pouvoirs publics et ayant un statut de fondation ou d'association. L'institut a également mobilisé la chambre d'agriculture de la Drôme, la Fédération Départementale Ovine et Agribiodrôme afin de mener cette expérimentation entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2028.

Ces partenaires proposent au Parc d'apporter son appui à l'identification et au relais des moulins et éleveurs qui seraient prêts à entrer dans l'expérimentation. Il s'agirait également d'organiser un évènement festif de dégustation de la viande en clôture de la démarche expérimentale. Enfin, le syndicat mixte du Parc réaliserait la coordination de la dernière phase de valorisation et de communication sur le projet. Il s'agirait de mobiliser 25 à 30 jours de travail de la chargée de mission développement territorial et du ou de la futur.e chargé.e de projet « alimentation ». La production de support de communication serait également à inscrire au budget du syndicat mixte du Parc en dernière partie du projet.

Ce projet serait déposé dans le cadre de l'un des deux dispositifs de soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes : PEPIT (Pôles d'Expérimentations agricoles Partenariales pour l'Innovation et le Transfert) ou Projet Européen d'Innovation (agri-forêt) - PEI (FEADER - Dispositif 601). Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales serait bénéficiaire des subventions ainsi obtenues.

Délibération

- Considérant la proposition de FiBL France au syndicat mixte du Parc d'être partenaire et bénéficiaire potentiel de financements dans le cadre du projet au titre temporaire OLIVAR visant la valorisation locale des grignons d'olive dans l'alimentation des petits ruminants ;
- Considérant la charte du Parc et plus précisément son orientation II.4 visant à « anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** l'engagement du syndicat mixte du Parc dans les conditions pré-citées, à savoir la mobilisation du temps de travail de la chargée de mission développement territorial et du / de la futur.e chargé.e de projet « alimentation » pour la période 2026-2028 à concurrence de 30 jours répartis sur les trois années et des dépenses de communication à inscrire dans les budgets 2027 ou 2028 ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le premier vice-président
Claude AURIAS